

Une attaque de plus du ministère Blanquer

Professeur d'Histoire-géographie depuis 20 ans au lycée Jean Macé de Rennes, par ailleurs militant syndical SNES-FSU, Edouard Descottes, 57 ans, s'est vu notifier le 21 /08/2021 une sanction décidée par le ministère de l'Education Nationale : **mutation d'office en collège - zone de remplacement**. Il a donc perdu le poste qu'il occupait depuis toutes ces années.

Tout commence le 13/02/2020 lors de l'émission « Le Téléphone sonne » de France Inter. Alors que la mobilisation des élèves et des professeurs s'est développée dans tout le pays contre la réforme Blanquer du bac, un parent d'élève est intervenu. Il a accusé, sans preuve, « *le professeur d'histoire-géo de 1^{ère} STMG du lycée Jean Macé de Rennes d'avoir incité ses élèves à faire grève* ».

Résultat : le 5 juillet 2021, Edouard Descottes est convoqué à une commission disciplinaire de l'académie de Rennes.

Pour le soutenir, 200 enseignants, élèves, parents d'élèves et syndicalistes étaient présents. A l'issue de cette commission, dont l'avis n'est que consultatif, aucune sanction n'a été votée.

Pourtant, le samedi 21 août 2021, à 10 jours de la rentrée, Edouard Descottes reçoit donc la sanction du ministère.

Pour justifier cette décision grave, l'administration invoque deux types de motifs :

Premièrement, des aspects pédagogiques ; ainsi Edouard Descottes aurait :

- ✓ « manqué d'assiduité à remplir ses cahiers de texte numériques »
- ✓ du mal à « terminer ses programmes d'histoire-géographie »
- ✓ trop jalonné ses cours de « digressions historiques »

Enfin, lors du 1^{er} confinement de mars 2020, on lui reproche de n'avoir pas pris contact avec ses élèves entre le 17 mars et le 6 avril. Il faut oser !

Que tout le monde se souvienne des dysfonctionnements manifestes des services du ministère de l'Education Nationale à ce moment-là. Familles et enseignants étaient alors livrés à eux-mêmes.

Deuxièmement, des raisons liées à son engagement syndical : C'est en fait le fond de l'AFFAIRE ! Il est reproché à Edouard Descottes :

- ✓ d'avoir animé dans son lycée la mobilisation contre la réforme Blanquer en janvier 2020. Or, au lycée Jean Macé toutes les actions et la grève ont été menées collectivement et démocratiquement. **SANS BLOCAGE NI INTERVENTION POLICIERE !**
- ✓ de même, il lui est reproché d'avoir « instrumentalisé ses élèves » lors de cette mobilisation. Or, là encore, témoignages à l'appui, les élèves se sont mobilisés **EUX-MÊMES**, sans jamais interdire l'accès aux épreuves du bac à leurs camarades qui le souhaitaient.
- ✓ **PIRE !** Il est reproché à Edouard Descottes son engagement de militant syndical en faveur d'élèves sans-papiers scolarisés au lycée. Effectivement, à Jean Macé, 4 élèves et leur famille ont pu être régularisés grâce à la mobilisation collective de centaines d'élèves, de parents d'élèves, d'enseignants et de militants engagés à leurs côtés.

Conclusion : De nombreux enseignant(e)s ont affaire à l'entreprise de mise au pas voire à la répression du ministère Blanquer. Avec Edouard, c'est un militant syndical reconnu et apprécié qui est attaqué à son tour. En fait, plus largement, ce sont les droits de grève, de réunion, d'expression, de défense des sans-papiers et d'organisation syndicale qui sont attaqués par le gouvernement.